

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF D'HELLEMMES

Convoqué le 8 octobre 2026

Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni

Le 14 octobre 2026

Exceptionnellement à la salle du Conseil du Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy (CDG59) situé Z.I. Hellu 1 rue Lavoisier 59260 HELLEMMES suite à la dégradation du lieu ordinaire de ses séances lors des émeutes de juin 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Monsieur Mabrouk ZOUAREG, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Quentin THOMMEN, Madame Dalila BEDJAOU, Monsieur Vincent HOURRIEZ, Madame Patricia TETART, Madame Marie-José PLANQUART, Madame Sandra SMAGGHE, Monsieur Sylvain FLORENT, Madame Cassandra GRATTE, Monsieur Jimmy CAULIEZ, Madame Aude EVRARD-DEBATTE, Monsieur Emmanuel COURTADE, Madame Karine BREBEL, Monsieur Bastien CRAMPETTE, Madame Renée HIPON, Monsieur Samuel LEFETZ, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Sébastien COCHE, Madame Stéphanie NEYDT, Monsieur Sofiane MANSOUR, Monsieur Lucas FOURNIER, Monsieur Théophile DENIS, Madame Marie BOUCKNOOGHE, Monsieur Jean-François WITZ, Madame Mireille GABRELLE, Monsieur Philippe GUERARD, Monsieur Jean Jacques CLAEYS

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Etienne MASSON a donné pouvoir à Madame Patricia TETART
Monsieur Guillaume HIPON a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN
Madame Khadija GORWA-GHOMARI a donné pouvoir à Monsieur Lucas FOURNIER

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF

Séance du 14 octobre 2026
Délibération N°26/69

OBJET : **Dispositif "Tous en vacances!" - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Campings.com**

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de Lille, par délibération du 08 décembre 2023, a autorisé la signature de la convention fixant les termes du partenariat conclu avec Campings.com dans le cadre du dispositif « Tous en Vacances », partenariat renouvelé par délibération le 10 octobre 2025.

Pour mémoire, ce dispositif s'adresse aux Lillois, Hellemmois et Lommois qui n'ont pas ou peu l'occasion de partir en vacances et leur permet de bénéficier d'offres de séjours à tarifs préférentiels.

Parmi les partenaires référencés dans ce dispositif figure Campings.com, leader européen de la réservation de séjour en camping. A la fois opérateur et distributeur, Campings.com référence plus de 3 500 campings partenaires dans une dizaine de pays en Europe. Le partenariat avec la Ville de Lille repose sur l'accès à la formule « Mosaïk » permettant aux Lillois, Hellemmois et Lommois les plus modestes de réserver un séjour de vacances à un tarif avantageux.

Il s'agit de renouveler ce partenariat afin de maintenir le volume et la diversité de destinations de vacances accessibles aux Lillois, Hellemmois et Lommois dans le cadre de ce dispositif.

La convention en annexe précise les conditions d'accès et les modalités pratiques de réservation en rapport à cette offre.

En accord avec la Commission Solidarités et Politiques sociales réunie le 5 octobre 2026,

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention régissant le partenariat établi entre la Ville de Lille et Campings.com (Siret n° 50829094700086), ci-annexée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance



MAIRIE D'HELLEMMES
155, RUE ROGER SALENGRO
HELLEMMES
59260 LILLE

Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI

DELIBERATION REGULIEREMENT PUBLIEE
DEPOSEE A LA PREFECTURE
LE 23 OCT 2026
RENDUE EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT A
COMPTER DE CE JOUR EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N° 52/623
DU 22 JUILLET 1982 MODIFIANT ET
COMPLETANT CELLE DU 2 MARS 1932.





**CONTRAT MOSAÏK - SAISON 2027
27GG250826C**

Nom du partenaire : MAIRIE DE LILLE - TOUS EN VACANCES

Code partenaire* : VACANCESPOURTOUS59

Nom du contact : GALINIER Alexie

Téléphone : 0320495265

Mail : tousenvacances@mairie-lille.fr

**Merci de bien vouloir indiquer votre code partenaire sur chacune de vos correspondances*

Votre interlocuteur commercial :

Nom : Gregory Gallet

Téléphone : 06 66 11 94 90

Mail : ggallet@campings.com

Assistants commerciaux : Aghilès HAMIANE et Amélie PATTIER

Mail : cse@campings.com

Téléphone : 02 51 26 20 90 (disponible du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30)

Le présent contrat est conclu et prend effet à compter de sa signature entre les soussignées :

AddGuests Limited

Société située Becket House, 1 Lambeth Palace Road, Londres, Angleterre, SE1 7EU, enregistrée sous le numéro 13478465, représentée par son Directeur, Clément Thenot.

Cette société est une filiale de Campings.com Group dont le siège est situé 11 bis rue Beaurepaire, Immeuble Morning, 4e étage, 75010 Paris, France.

Ci-après, dénommée « **CAMPINGS.COM** »,
D'une part,

Et

LA VILLE DE LILLE représentée par son Maire, Monsieur Arnaud Deslandes,
domicilié à l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent CS 30667 59033 Lille Cedex
ou son adjoint délégué à l'éducation populaire, aux droits aux vacances. Monsieur
Eddie JACQUEMART, dans le respect des dispositions de l'arrêté municipal n°
328 du 28 Avril 2026

Ci-après, dénommée le « **Partenaire** »,
D'autre part,

Ci-après, individuellement désignée par la « **Partie** » ou collectivement par les « **Parties** ».

IL EST PREALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

- A.** CAMPINGS.COM exploite une plateforme spécialisée dans la réservation en ligne d'Hébergement(s) de Plein Air.
- B.** CAMPINGS.COM propose la solution MOSAÏK dédiée aux Comités Sociaux et Economiques (les « **CSE** ») d'entreprises et collectivités avec une sélection de 4000 destinations disponibles en haute saison et en basse saison pour leurs salariés, et, plus généralement, leurs ayants-droit (les « **Ayants-Droit** »).
- C.** Les Parties ont donc accepté de collaborer pour la saison 2027 selon les termes définis par le présent contrat (le « **Contrat** »).

Ceci étant exposé, les Parties sont convenues de ce qui suit.

ARTICLE 1. DURÉE

Le Contrat prend effet à compter de la date de signature et dure pendant toute la saison 2027, à savoir du 01/10/2026 au 30/09/2027.

ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DE CAMPINGS.COM

a. Conditions tarifaires applicables aux Ayants-Droit du Partenaire

Pendant la durée du Contrat, CAMPINGS.COM s'engage à appliquer aux Ayants-Droit du Partenaire les conditions tarifaires suivantes sur les périodes suivantes :

PERIODE DE VENTE :

- ☒ Toute l'année : de janvier à décembre
- ☐ Basse saison : toute l'année hors vacances scolaires de juillet et août
- ☐ Haute saison : vacances scolaires de juillet et août (8 semaines)

TARIFS :

Tarifs											
99€	109€	119€	129€	139€	149€	159€	169€	179€	189€	199€	209€
☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
219 €	239 €	249€	259€	279€	299€	319€	339€	359€	379€	390€	399€
☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
429€	440€	459€	490€	508€	540€	575€	590€	614€	650€	690€	716€
☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
750€	790€	817€	890€	913€	990€	1028€	1080€	1150€	1250€	1350€	1450€
☒	☒	☒	☒	☒	☒						
1520€	1600€	1750€	1900€	2050€	2200€	2400€	2600€	2750€	2900€	3050€	3200€
3500€	3800€										

Les tarifs sont indiqués pour une réservation d'une semaine.

Ces tarifs ne comprennent pas :

- L'assurance annulation (à souscrire à la réservation) ;
- La location du linge de lit et de toilette ;
- La caution matériel ;
- La caution ménage ;
- La taxe de séjour et autres taxes ;
- Les dépenses personnelles des Ayants-Droit.

b. Mise à disposition du Site et codes d'accès

CAMPINGS.COM s'engage à mettre à disposition du Partenaire le site

<https://www.campings.com/ce/mosaik> (le « **Site** ») composé des interfaces suivantes :

- Une interface dédiée aux Ayants-Droit, lesquels pourront accéder aux différents hébergements proposés par CAMPINGS.COM aux CSE et choisir l'hébergement qu'ils souhaitent réserver ;
- Une interface dédiée aux élus du Partenaire (les « **Élus** »), lesquels pourront valider les réservations effectuées par les Ayants-Droit, auprès de Campings.com par l'intermédiaire de leur interface dédiée.
- **Lors de la demande de devis de la part de l'ayant droit, le stock et le prix ne sont pas bloqués et donc le prix est susceptible d'être modifié au moment de la validation par le CSE.** Le stock ainsi que le prix sont bloqués au moment de la validation du devis par le CSE.

CAMPINGS.COM transmettra les identifiants et mots de passe au Partenaire de ces différentes interfaces par email à réception du Contrat dûment signé et du règlement de l'acompte, tel que défini à l'article 4 du Contrat.

Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels et confidentiels. Le Partenaire s'engage à conserver confidentiels ces identifiants et mots de passe et à ne pas les divulguer à des tiers autres que les Élus et Ayants-Droit. Le Partenaire se porte-for du respect de ces stipulations par les Élus et Ayants-Droit.

Il est entendu que les stagiaires qui bénéficieraient des activités du CSE ne pourront réserver des hébergements sur le Site qu'à la condition que le séjour se déroule pendant la période de stage. Le Partenaire se porte-for du respect de cette condition.

c. Conditions générales de vente du Site

Les conditions générales de vente et d'utilisation du Site applicables au jour de la conclusion du Contrat sont reproduites dans l'Annexe 1 du Contrat. Elles devront être validées par les Ayants-Droit avant toute commande et demande de réservation.

L'Annexe 1 complète les stipulations du Contrat. En cas de contradiction entre l'Annexe 1 et le Contrat, les Parties conviennent que les stipulations du Contrat prévalent.

CAMPINGS.COM transmettra au Partenaire les documents de voyage des Ayants-Droit.

La capacité est indiquée pour chaque hébergement sur le Site. Il est précisé que la capacité maximum des hébergements est considérée « **bébés inclus** ».

Selon le règlement intérieur de l'établissement où le séjour est effectué, l'accès à l'hébergement sera refusé si l'Ayant-Droit se présentait en nombre supérieur à la capacité, sans qu'il ne puisse prétendre au moindre remboursement.

Dans l'hypothèse où le Partenaire souhaiterait annuler ou modifier une réservation pour le compte de ses Ayants-Droit, les conditions d'annulation ou de modification de voyage applicables sont celles stipulées dans l'Annexe 1.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

a. Engagement de dépenses

Le partenaire bénéficie des tarifs de l'offre Mosaik sans aucun engagement de dépenses.

En cas de dépassement de ce montant pendant la durée du Contrat :

- Des relevés de consommation mensuels vous seront envoyés (relevé mensuel)
- **Le Partenaire s'engage à régler les réservations réalisées mensuellement pour le compte des Ayants-Droit conformément aux relevés qui lui seront adressées par CAMPINGS.COM ;**
- Les conditions tarifaires stipulées à l'article 2 du Contrat s'appliqueront aux réservations réalisées postérieurement au dépassement du montant de dépenses.

Le CSE fera son affaire de suivre l'évolution des dépenses engagées dans le cadre du Contrat et sera seul responsable en cas de dépassement du montant minimum ferme.

Le Partenaire fera son affaire de recouvrer le montant des réservations payées à CAMPINGS.COM auprès des Ayants-Droit.

b. Communication et transmission des documents de voyage auprès des Ayants-Droit

Le Partenaire s'engage à communiquer auprès des Ayants-Droit afin d'assurer la promotion du Site et des offres Mosaik dans les règles de l'art et à travers les moyens de communication dont il dispose.

Le Partenaire s'engage à :

- Transmettre dès réception les documents de voyage aux Ayants-Droit ;
- Ne pas dénigrer CAMPINGS.COM ou les exploitants d'hébergement auprès des Ayants-Droit.

ARTICLE 4. FACTURATION ET PAIEMENT

Le Partenaire a choisi une des modalités de paiement suivante :

- ☐ Prélèvement bancaire et/ou ANCV
- ☒ Virement bancaire et/ou ANCV

Les Parties acceptent les conditions de facturation suivantes :

Emission de la facture de contrat :

Budget engagé pour la saison 2027 : 0 €

Les factures individuelles émises à chaque réservation, avec le voucher sont les factures à prendre en compte pour les règlements.

CAMPINGS.COM enverra mensuellement un relevé de l'ensemble des réservations réalisées pour le compte du Partenaire et de se

Le Partenaire s'engage à effectuer le règlement des factures émises par CAMPINGS.COM.

En cas de retard dans le règlement de la facture, le Partenaire sera redevable du paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros. Tout retard dans le versement donnera lieu au paiement d'intérêts

calculés sur le montant restant dû à la date d'échéance sur la base du taux appliqué à l'échéance par la Banque Centrale Européenne pour ses opérations en euros augmenté de dix (10) points de pourcentage. Le Partenaire devra rembourser à CAMPINGS.COM tous les frais associés au recouvrement des impayés.

ARTICLE 5. RESPONSABILITES

Chaque Partie sera responsable, conformément au droit commun, de ses manquements envers l'autre Partie.

CAMPINGS.COM ne sera pas responsable envers un Ayant-Droit en cas de manquement du Partenaire notamment dans le cas où le Partenaire ne lui aurait pas transmis les documents de voyage.

Toute réclamation des Ayants-Droit devra impérativement être portée à la connaissance du Partenaire, qui s'engage à en informer CAMPINGS.COM dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de cette information. Le Partenaire s'engage à transmettre à CAMPINGS.COM une réclamation circonstanciée accompagnée, le cas échéant, d'éléments de preuve permettant à CAMPINGS.COM d'apprécier la réclamation de l'Ayant-Droit. CAMPINGS.COM sera seul décisionnaire des suites à donner à la réclamation de l'Ayant-Droit.

CAMPINGS.COM fera ses meilleurs efforts pour que le Site soit constamment disponible. Néanmoins, CAMPINGS.COM ne sera pas responsable :

- Des difficultés liées au réseau internet et des difficultés liées à l'hébergement et, plus généralement, de toute perturbation technique susceptible d'intervenir sur le Site, dont la faute ne lui est pas imputable ;
- Des dommages indirects tels que la perte d'un marché, le préjudice commercial, la perte de clientèle, la perte de données, un trouble commercial quelconque, une perte de bénéfices, un manque à gagner qui pourraient résulter de l'exécution du Contrat.

Sans qu'une quelconque indemnité ne puisse lui être réclamé à ce titre et sans que sa responsabilité puisse être engagée, CAMPINGS.COM se réserve la possibilité, de façon occasionnelle, d'interrompre le Site.

ARTICLE 6. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Chaque Partie s'engage à collecter et à traiter les données à caractère personnel en conformité avec le Règlement européen (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés (ensemble, la « **Règlementation Applicable** »).

Les conditions de traitement des données à caractère personnel des Ayants-Droit et des Élus réalisés pour le compte du Partenaire sont précisées en **Annexe 2** du Contrat.

ARTICLE 7. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le Contrat ainsi que toutes les informations en relation avec la négociation, les discussions et/ou pourparlers ainsi que les informations, documents ou données de toute nature, notamment commerciales, contractuelles et/ou financières transmises ou portées à la connaissance des Parties, sous quelque forme que ce soit, par écrit ou par oral, ayant un lien avec la conclusion, l'exécution et les suites du Contrat sont confidentielles (les « **Informations Confidentielles** »).

Par conséquent, chacune des Parties s'interdit de révéler, directement ou indirectement, en partie ou en totalité, à tout tiers l'existence ou le contenu des Informations Confidentielles sans l'accord préalable exprès des autres Parties.

Chaque Partie s'engage à :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la stricte confidentialité des Informations Confidentielles ;
- N'utiliser les Informations Confidentielles qu'à la seule et unique fin d'exécution du Contrat et de ses suites.

Par exception à ce qui précède, une Partie pourra divulguer des Informations Confidentielles : lorsque (i) cette divulgation est nécessaire à l'exécution du Contrat ou de ses suites, (ii) les Informations Confidentielles sont déjà dans le domaine public ou accessibles au public sans violation du Contrat, ou (iii) cette divulgation est demandée par une autorité compétente.

Tout apport matériel ou immatériel de toute nature d'une Partie pour l'exécution du Contrat demeurera sa propriété exclusive.

Le présent engagement de confidentialité prend effet pour la durée du Contrat. La Partie qui manquerait à son obligation de confidentialité s'engage irrévocablement à réparer l'entier préjudice qui pourrait en résulter pour les autres Parties.

ARTICLE 8. STIPULATIONS DIVERSES

Cession de contrats intragroupe. Chacune des Parties accepte par avance, en application des articles 1216 et suivants du Code Civil, que le Contrat puisse être transféré, sous quelque forme que ce soit, par l'autre Partie dans son intégralité (droits et obligations, dettes et créances notamment) à une autre société appartenant au même groupe que l'autre Partie par voie de cession, apport ou toute autre opération similaire. La cession sera effective par la simple notification écrite du contrat conclu entre le cédant et le cessionnaire par la Partie cédante à la Partie cédée ou lorsque la Partie cédée en prend acte.

Indépendance des Parties. Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants. Ainsi, les Parties agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre et aucune stipulation du Contrat ne créera et ne pourra être interprétée comme créant pour l'une des Parties un quelconque lien de subordination envers les autres Parties.

Imprévision. Chacune des Parties déclare renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu et s'engage par conséquent à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Bonne foi. Les Parties s'engagent à se comporter toujours, les unes envers les autres, comme des cocontractants loyaux ainsi qu'à exécuter leurs obligations et exercer leurs droits de bonne foi.

Intégralité des accords. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord des Parties quant à son objet et annule et remplace tout avant-contrat, contrat, convention, accord écrit et/ou verbal portant sur le même objet et qui aurait pu intervenir entre les Parties antérieurement à sa conclusion. Le Préambule et les Annexes font partie intégrante du Contrat et en sont indissociables.

Nullité. Si une ou plusieurs stipulations du Contrat apparaissent nulles ou inapplicables aux Parties, celles-ci devront, dans le cadre de leur obligation de bonne foi, les remplacer par d'autres correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat, sans pour autant affecter son économie. En cas d'annulation judiciaire d'une ou plusieurs stipulations du Contrat pour quelque motif que ce soit, la juridiction devra lui substituer une clause d'effet équivalent dans le cadre de son pouvoir d'interprétation. En tout état de cause, les autres stipulations conserveront toute leur force et portée.

Non-renonciation. Le fait par l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'une des stipulations du Contrat ne pourra jamais être considéré ou interprété comme une renonciation à son bénéfice. La renonciation par l'une des Parties au bénéfice de toute stipulation du Contrat ne prendra effet qu'une fois Notifiée. La renonciation à une stipulation particulière dans une situation particulière ne constituera pas une renonciation générale à cette stipulation, ni une renonciation à d'autres stipulations dans une autre situation.

Modifications. Le Contrat ne peut être modifié ou amendé, sauf par un document écrit signé par un représentant autorisé de chacune des Parties, faisant spécifiquement référence au Contrat.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est régi par le droit français.

Dans l'hypothèse d'un quelconque litige relatif au Contrat, les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre eux à l'occasion de la validité, l'interprétation et l'exécution du Contrat, avec si nécessaire, une montée respective et immédiate aux niveaux de directions les plus élevés.

TOUT LITIGE RELATIF A L'INTERPRETATION, A L'EXECUTION ET/OU A LA CESSATION DU CONTRAT AINSI QUE DE TOUT DOCUMENT OU ACTE QUI EN SERAIT L'ACCESSOIRE RELEVRA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS RELEVANT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, TANT AU FOND QU'EN REFERE ET Y COMPRIS EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS.



**MAIRIE DE LILLE - TOUS EN
VACANCES**

Nom : JACQUEMART Eddie
Signataire

CAMPINGS.COM
Clément THENOT
Directeur

ANNEXE 1

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SITE www.campings.com/ce/mosaik Mises à jour au 1^{er} Décembre 2022

Le contrat sera conclu avec CAMPINGS.COM UNITED LTD, numéro d'entreprise 13478465, Becket House, 1 Lambeth Palace Road, Londres, Angleterre, SE1 7EU (« Campings.com », « nous », « notre » ou « nos »).

Dans le cadre du contrat avec CAMPINGS.COM UNITED LTD, tous les paiements qui nous sont adressés et les services d'aide à la clientèle seront traités par notre agent désigné, Campings.com SAS, une société française enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 508 290 947, dont le siège social est sis au 11 rue Beaurepaire, Immeuble Morning, 75010 PARIS.

Coordonnées de contact :

Tél : (+44) 020 3445 6022 (UK) ou +33 (0)1 77 72 66 23 (France), du lundi au vendredi de 9h à 16h

E-mail : cse@campings.com

Adresse de correspondance : 11 rue Beaurepaire, Immeuble Morning, 75010 PARIS.

PREAMBULE

Le Site offre à la vente les offres d'hébergements fournies par des prestataires d'hébergement (« Offres ») partenaires de Campings.com (« Partenaires ») et permet à des personnes physiques recherchant un hébergement pour une location saisonnière (autres que résidentiels) de réaliser des réservations pour une date ou une période déterminée (« Clients »).

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (« CGV ») sont applicables à toute utilisation du Site et à toute réservation de prestations d'hébergement des Partenaires réalisée par les Clients à partir du Site ou par téléphone au numéro mentionné sur le Site (« Commande »).

Les CGV sont disponibles à tout moment à partir du Site. Elles font l'objet d'une acceptation par les Clients avant la validation de leur Commande.

Les CGV sont disponibles à tout moment à partir du Site. Elles font l'objet d'une acceptation par les Clients avant la validation de leur Commande.

Les Clients reconnaissent avoir lu et compris les CGV et acceptent d'être liés par elles dans le cadre de leur utilisation du Site et de la passation de leur Commande. Les CGV en vigueur au moment de la Commande prévalent sur tout autre document contractuel consulté par les Clients.

Les prestations d'hébergement acquises par le Client sans passer par Campings.com ou le Site auprès d'un Partenaire ou de tout autre prestataire de services ne sont pas régies par les CGV et sont étrangères à Campings.com.

I. COMMANDE ET PAIEMENT

1. Pour passer une Commande, le Client doit être une personne physique majeure (ou à défaut, réaliser la Commande avec ses représentants légaux) et être légalement capable de contracter.
2. Le Client sélectionne l'hébergement et la durée souhaités (« Séjour ») sous réserve de disponibilité, les Offres étant gérées en temps réel. Une fois la commande passée, le Client reçoit un email intitulé « Votre Commande » qui récapitule la Commande soumise. En cas de survenance d'une difficulté de quelque nature qu'elle soit sur une Offre sélectionnée par le Client, Campings.com proposera sous soixante-douze (72) heures ouvrées une solution de remplacement.
3. La Commande ne sera par conséquent validée que lorsque Campings.com aura transmis au Client l'e-mail de confirmation intitulé « Votre Facture ».

1. Au moment de la Commande via le Site, une assurance annulation est systématiquement proposée aux Clients. Selon le produit acheté, il pourra également être proposé une assurance météo. Pour connaître le détail des garanties proposées, les Clients peuvent consulter le document accessible sur le Site nommé « *En savoir plus* » ou « *Assurance Annulation* ».

2. Toute demande de réservation du Client sera à régler auprès de son CSE.

Campings.com enverra au CSE un courrier électronique accusant réception de sa demande de réservation.

3. Une fois la Commande validée et soldée, Campings.com adressera au CSE par un email intitulé « Votre Bon d'échange, un bon d'échange ou voucher (« **Bon d'Échange** ») qui devra être imprimé et remis au Partenaire lors du jour d'arrivée. Le Bon d'Échange comporte les coordonnées du Partenaire

4. En validant une Commande, le CSE soumet à Campings.com une offre de contracter que Campings.com se réserve le droit de refuser, d'annuler et de résilier à tout moment si les circonstances le rendent légitime, notamment en cas de violation des CGV ou de tentative de fraude.

II. PRIX ET CONDITIONS TARIFAIRES

1. Les prix des Séjours sont indiqués sur le Site. Ils sont renseignés par hébergement ou par personne (dans ce dernier cas, la mention « prix par personne » apparaît clairement sur la page du Site à partir de laquelle sont répertoriés les prix de l'hébergement), et varient en fonction des dates (calculées à partir d'un nombre de nuits), des durées de Séjour, et du type d'hébergement. Si le nombre de personnes participant au Séjour dépasse la capacité indiquée pour l'hébergement avec la mention « en occupation », les personnes au-delà de cette occupation pourront être facturées en supplément. Sauf mention contraire sur le Site, les prix incluent uniquement l'hébergement, à l'exclusion de toute option éventuellement proposée par le Partenaire.

2. Les prix s'entendent en euros, toutes taxes comprises (sauf taxes de séjour réglable sur place), sur la base des tarifs communiqués aux Clients.

3. Les prix publiés sur le Site sont confirmés au moment de la Commande. En aucun cas les prix apparaissant sur le Site lors de la passation d'une Commande n'engagent Campings.com pour les Commandes futures. Toute variation de prix à la hausse ou à la baisse et postérieure à la passation de la Commande ne pourra être répercutée à celle-ci.

4. Les Partenaires peuvent demander sur place des dépôts de garantie ou des cautions, notamment pour les locations de logement et de matériel, tel que sportif ou des jeux de société (raquettes, jeux, etc.). Le Client contractera directement avec les Partenaires concernés relativement à ces dépôts de garantie ou ces cautions et ce, en dehors de toute intervention et de toute responsabilité de Campings.com.

5. Les prestations supplémentaires commandées sur place auprès du Partenaire sans passer par l'intermédiaire de Campings.com ou du Site ne rentrent pas dans le champ d'application des CGV. Campings.com ne pourra en aucun cas supporter les frais supplémentaires ou les frais d'annulation liés à ces prestations.

6. Les taxes de séjour et éventuelles taxes environnementales ne sont pas comprises dans les prix des Séjours et devront être réglées, le cas échéant, par le Client sur place et dès le début du Séjour. Leur montant varie selon les communes et selon le nombre de personnes accompagnant le Client et le nombre de nuits du Séjour. Le Client déclare être informé de l'exigibilité de ces taxes et s'engage à les payer dès le début du Séjour.

7. Les éventuelles offres et promotions s'appliquent sur les nouvelles Commandes et ne concernent pas les Commandes déjà validées et réglées en tout ou partie par le Client.

8. Le CSE peut régler sa Commande par chèque ou, le cas échéant, chèque-vacances agréés par l'Agence Nationale pour les chèques-vacances ou par virement bancaire ou, plus généralement, par tout moyen qui sera proposé et accepté par Campings.com.

I. HÉBERGEMENTS

1. La classification des hébergements est indiquée selon les normes locales des pays concernés. Les Partenaires fournissent des photographies et/ou illustrations reproduites dans les Offres et donnant au Client un aperçu des prestations d'hébergement proposées. Ces photographies et/ou illustrations sont fournies à titre indicatif ont pour objet d'indiquer au Client la catégorie ou le niveau de confort d'hébergement.
2. Les Offres sont rédigées en considération des informations transmises par les Partenaires à Campings.com. La description des caractéristiques des hébergements fournie sur le Site peut faire l'objet de modifications par les Partenaires (notamment quant aux équipements supplémentaires ou déficients).
3. Les Offres peuvent préciser si les Partenaires acceptent les animaux de compagnie et sous quelles conditions. Si aucune mention n'est faite à ce sujet, le Client doit par défaut considérer que le Partenaire n'accepte pas les animaux, ou bien s'informer sur ce point auprès de Campings.com avant toute Commande.
4. Un règlement intérieur établi par le Partenaire peut s'appliquer dans les hébergements objets de la Commande. Le Client s'engage à en prendre connaissance au début de son Séjour et à le respecter.

II. DÉPART, ARRIVÉE, REMISE ET RESTITUTION DES CLÉS DES HÉBERGEMENTS AUPRÈS DU PARTENAIRE

1. Les horaires d'arrivée et de départ pour le Séjour varient selon le Partenaire et sont stipulés dans le Bon d'Échange envoyé au Client après sa Commande. Si les horaires d'arrivée ne figurent pas sur le Bon d'Échange, il incombe au Client de se mettre en contact avec Campings.com afin d'obtenir les informations requises si nécessaire. A la fin du Séjour, le Client restituera le cas échéant les Clés de l'hébergement au Partenaire.
2. En cas d'arrivée tardive pour quelque raison que ce soit, le Client doit impérativement en informer par téléphone directement le Partenaire, pour convenir d'un rendez-vous afin que les clés de son hébergement puissent lui être remises. Campings.com ne supportera aucun frais supplémentaire ni frais d'annulation qui résulteraient de la non-présentation du Client à l'hébergement réservé et le Client s'engage à gérer son retard directement avec les Partenaires.

III. RECLAMATION AUPRES DE CAMPINGS.COM CONCERNANT UNE COMMANDE

1. Pour les réclamations en cours de séjour, le Client devra en priorité remonter le problème rencontré à l'accueil du Partenaire hôte avant de contacter Campings.com.
2. Si le Client rencontre des problèmes avec son hébergement pendant son séjour, Il doit en informer immédiatement le propriétaire de l'hébergement qui s'efforcera de remédier à la situation.
3. Si sa réclamation n'est pas résolue localement, il doit nous envoyer une notification écrite formelle de sa réclamation par e-mail à : cse@campings.com au plus tard deux ans après la fin de son séjour, en indiquant sa référence de Réservation et toute autre information pertinente, sous réserve des délais applicables à la prescription en matière de dommages corporels. Il doit faire en sorte que sa communication écrite soit concise et précise. Cela nous permettra d'identifier rapidement ses préoccupations et d'accélérer notre réponse.
4. Aucune réclamation n'est enregistrée par téléphone si elle n'est pas confirmée par écrit. Les bureaux de Campings.com ne sont pas ouverts au public, toute réclamation doit donc faire l'objet d'un écrit et être formulée individuellement (une par dossier).

Si le Client n'est pas satisfait de la résolution donnée à sa réclamation :

- En tant que Membre du Médiateur Tourisme et des Voyages (MTV), il peut saisir MTV Médiateur s'il a reçu une réponse négative de notre part ou si nous ne lui avons pas répondu soixante (60) jours après l'envoi de sa réclamation en utilisant le formulaire en ligne du MTV disponible sur : https://cloud7.eudonet.com/Specif/EUDO_03874/FormulaireDossierLitiges/index.aspx.

I. COVID 19

Les deux parties reconnaissent la crise mondiale de COVID-19 en cours et acceptent nos obligations de nous conformer à toute directive officielle des gouvernements ou des autorités locales.

Nous ne serons pas responsables des remboursements, compensations, coûts, dépenses ou autres pertes de toute nature encourus par le Client (y compris, le cas échéant, le coût d'un traitement médical), dans les circonstances suivantes :

1. Si le Client, ou l'un des membres de son groupe de Réservation, est testé positif au Covid-19 et doit être mis en quarantaine pendant un certain temps, ou s'il est informé ou s'il apprend qu'il est positif, ou qu'il pense avoir, été en contact étroit avec une personne qui a été testée positive au Covid-19 (ou qui pense avoir le Covid-19) et qu'il doit s'isoler pendant un certain temps. Si cela se produit dans les 14 jours précédant la date de départ, il se doit de nous contacter car il se peut qu'il ne puisse plus voyager. Nous lui proposerons les options suivantes dans la mesure du possible et sous réserve de disponibilité :
 - a. Le report de sa Réservation à une date ultérieure. Nous l'informerons de tout impact sur le prix que le report peut avoir (des frais de modification de votre Réservation pourront être payés par le Client, ainsi que toute augmentation de coût imposée par d'autres fournisseurs) ;
 - b. L'annulation de la Réservation, auquel cas nos frais d'annulation standard s'appliqueront à compter de la date à laquelle nous recevrons la notification d'annulation de la personne ayant effectué la réservation. Un remboursement de ces frais peut-être demander à l'assurance voyage du Client.

Si cela se produit alors que le Client est à destination, il doit nous en informer sans délai et nous lui fournirons l'assistance raisonnable que nous pouvons lui apporter dans ces circonstances. Toutefois, nous ne serons pas tenus de couvrir le coût de toute annulation de sa Réservation, des arrangements de transport manqués, de l'hébergement supplémentaire requis (soit au Royaume-Uni, soit dans toute autre destination, avant son départ), ou d'autres coûts associés encourus par le Client. Le Client doit s'assurer qu'il a une assurance voyage qui couvre ces frais.

2. Le Client échoue à des tests, des contrôles ou d'autres mesures imposés par un fournisseur, une compagnie aérienne, un port ou un aéroport, une autorité de contrôle des frontières ou tout autre organisme gouvernemental ou autorité locale, ou il ne se soumette pas à des tests ou à une évaluation lorsqu'on lui le demande et, de ce fait, il se voit refuser l'accès à l'embarquement, l'accès à la destination, l'accès aux services, ou il est autrement dans l'impossibilité de poursuivre sa Réservation, ou cette partie de sa Réservation.
3. Le Client reconnaît également que le propriétaire de l'hébergement et les autres fournisseurs de services de voyage associés devront se conformer aux directives et exigences nationales et/ou locales relatives au Covid-19 et qu'ils ont mis en œuvre certaines mesures en conséquence. Il s'agira probablement d'exigences spécifiques concernant l'équipement de protection individuelle, comme l'utilisation de masques par le personnel (et il se peut que le Client soit également tenu de porter un masque), la distanciation sociale, la limitation du nombre d'utilisateurs de certaines installations, la désignation d'autres voies d'entrée et de sortie, l'obligation de se désinfecter les mains et la modification des normes et procédures de sécurité habituelles ou normalement attendues. Nous ne nous attendons pas à ce que ces mesures aient un impact significatif sur la jouissance de la Réservation et toutes les mesures seront prises dans le but de garantir la sécurité du Client et celle des personnes qui l'entourent.

II. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INÉVITABLES

Si avant l'arrivée du Client, Campings.com est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, elle pourra notifier la résolution du contrat au Client, dans les meilleurs délais avant le début du voyage et procédera à l'annulation sans frais.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables survenant sur son lieu de destination ou à proximité immédiate, entraînant des conséquences importantes sur son contrat ou le transport vers le lieu de destination, le Client pourra résoudre (annuler) son contrat avant le début du séjour, sans possibilité de dédommagement supplémentaire.

III. ASSURANCES

Campings.com n'inclut aucune assurance dans les prix des prestations proposées et recommande au Client de souscrire au moment de sa réservation un contrat d'assurance et/ou d'assistance. L'assurance-annulation couvre certains cas d'annulation par le Client auquel elle permet d'obtenir le remboursement des frais pratiqués par Campings.com.

Le Client aura la possibilité de souscrire une assurance auprès de notre partenaire dont les conditions lui seront présentées à sa demande.

En cas de souscription d'un contrat d'assurance, la police d'assurance souscrite par le Client lui sera adressée. En tout état de cause, il lui appartient de prendre complètement connaissance du contrat d'assurance, et notamment les clauses d'exclusion, de limitations ou fixant les modalités d'application de l'assurance avant d'y souscrire.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis à Campings.com et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement, sauf en cas d'annulation du contrat par Campings.com sans faute du Client. Les déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les termes et délais du contrat d'assurance souscrit.

Si le Voyageur justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, il a la possibilité de résilier sans frais cette assurance dans un délai de quatorze (14) jours tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

IV. PERSONNES A MOBILITE REDUITE

1. Le Client s'engage à attirer l'attention de Campings.com sur tout élément déterminant de son choix et sur toute particularité le concernant de nature à influencer sur les conditions du Séjour. Selon les pays et les lois en vigueur dans ces pays, certains Partenaires proposent des établissements équipés pour accueillir les personnes handicapées. Les hébergements adaptés aux personnes handicapées comportent la mention PMR.

2. Toute personne dont la mobilité est réduite - voyageant avec ou sans accompagnateur - par suite d'une incapacité sensorielle ou motrice, de l'âge, de la maladie ou toute autre cause génératrice d'un handicap dont la situation requiert une attention particulière et une adaptation à ses besoins dans les services offerts - doit nécessairement mentionner à Campings.com cette particularité lors de la Commande ou par écrit à l'adresse cse@campings.com qui adressera une demande spécifique aux Partenaires. Sans cette mention, aucune réclamation ne sera prise en compte après le début du Séjour si les installations ne sont pas adaptées aux besoins du Client.

V. DOCUMENTS DE VOYAGE TRANSMIS PAR CAMPINGS.COM

1. Les documents de voyage (Bon d'Échange) sont envoyés au CSE par email. Le Client doit impérativement lire ces documents et imprimer le Bon d'Echange qu'il présentera aux Partenaires au début du Séjour.

2. Si le CSE ne reçoit pas les documents de voyage (Bon d'Echange), il doit contacter Campings.com à l'adresse suivante en mentionnant le numéro de la Commande : cse@campings.com

3. En aucun cas Campings.com ne pourra supporter les frais supplémentaires ou d'annulation qui résulteraient de la non-présentation des documents requis auprès du Partenaire.

VI. FRAIS DE MODIFICATION DE LA COMMANDE A LA REQUÊTE DU CLIENT

1. Toute demande de modification doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : cse@campings.com

2. Toute modification de la Commande entraîne l'application des frais ci-dessous suivant la date à laquelle la demande intervient :

Dans les 48h suivant la Commande	Modification sans frais
Plus de trente (30) jours avant le premier jour du Séjour	Modification sans frais
Entre trente (30) et vingt-et-un (21) jours avant le premier jour du Séjour	Vingt-cinq (25) % du montant de l'hébergement
Entre vingt (20) et quinze (15) jours avant le premier jour du Séjour	Cinquante (50) % du montant de l'hébergement

Entre quatorze (14) et huit (8) jours avant le premier jour du Séjour	Soixante-quinze (75) % du montant de l'hébergement
Moins de sept (7) jours avant le premier jour du Séjour	Cent (100) % du montant de l'hébergement

3. Aucun frais ne sera appliqué dans le cas de modification des noms des accompagnants du Client ou du nombre des accompagnants, dans la mesure où le nombre d'accompagnants n'excède pas la capacité maximale de l'hébergement réservé.

4. Dans le cas d'une réservation comprenant plusieurs hébergements, l'annulation d'un ou plusieurs des hébergements contenus dans le dossier entraîne des frais d'annulation sur les seuls hébergements considérés

Rappel : La cotisation d'assurance n'est jamais remboursable en cas de modification du contrat.

VII. FRAIS D'ANNULATION DE LA COMMANDE A LA REQUÊTE DU CLIENT

Le Client a la faculté de résoudre son contrat à tout moment, en contrepartie de frais d'annulation correspondant à des pénalités indemnifiant Campings.com à la suite de l'exercice de sa faculté de dédit par le Client, sans fourniture d'aucune prestation en contrepartie par Campings.com.

1. Toute demande d'annulation doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : cse@campings.com
2. Toute annulation de la Commande entraîne l'application des pénalités selon le tableau ci-dessous suivant la date à laquelle la demande intervient :

Plus de trente (30) jours avant le premier jour du Séjour	Annulation sans frais
Entre trente (30) et vingt-et-un (21) jours avant le premier jour du Séjour	Vingt-cinq (25) % du montant de l'hébergement
Entre vingt (20) et quinze (15) jours avant le premier jour du Séjour	Cinquante (50) % du montant de l'hébergement
Entre quatorze (14) et huit (8) jours avant le premier jour du Séjour	Soixante-quinze (75) % du montant de l'hébergement
Moins de sept (7) jours avant le premier jour du Séjour	Cent (100) % du montant de l'hébergement

Rappel : La cotisation d'assurance n'est jamais remboursable en cas d'annulation du contrat.

3. Selon le Séjour réservé, le Client pourra bénéficier de pénalités d'annulation réduites par rapport à ceux prévus dans les Conditions Générales de Ventes. Celles-ci sont mentionnées sur le Site et confirmées au moment de la réservation.

4. Aucun frais ne sera appliqué dans le cas de modification des noms des accompagnants du Client ou du nombre des accompagnants, dans la mesure où le nombre d'accompagnants n'excède pas la capacité maximale de l'hébergement réservé..

5. Dans le cas d'une réservation comprenant plusieurs hébergements, l'annulation d'un ou plusieurs des hébergements contenus dans le dossier entraîne des frais d'annulation sur les seuls hébergements considérés..

VIII. MODIFICATIONS OU ANNULATIONS EFFECTUEES PAR CAMPINGS.COM

1. Il peut arriver que nous devions apporter des modifications ou annuler la Réservation du Client. Nous nous réservons le droit d'apporter des changements mineurs à sa Réservation. Dans ce cas, nous l'en informons le plus tôt possible. Si nous apportons un changement important à la Réservation (tel qu'un changement de pays, d'hébergement, de dates de location, etc.), nous l'informons dès que possible, s'il reste du temps avant son arrivée, et nous :

- a. Lui proposerons un autre hébergement approprié, si nous sommes en mesure de lui en proposer un (il paiera l'augmentation du coût si le remplacement est annoncé à un prix supérieur à celui de sa réservation initiale, ou recevra un remboursement de la différence s'il est moins cher) ;
- b. Si nous ne sommes pas en mesure de lui proposer une alternative appropriée, nous ferons tout

- notre possible pour lui proposer un « bon d'achat » ou une « note de crédit » ; ou
- c. Le rembourserons les sommes qu'il nous a versées lorsque le Client ne souhaite pas accepter les alternatives proposées. Dans ce cas, aucun frais d'annulation ne sera applicable et nous lui rembourserons dans un délai maximal de quatorze (14) jours après la résolution du Contrat. Selon le motif de l'annulation effectuée

2. Le Client devra répondre à notre proposition d'alternative appropriée dans le délai qui sera indiqué dans notre information relative à la modification de sa Réservation.

Nous ne serons pas responsables des pertes, dommages, coûts ou autres dépenses que le Client pourrait encourir en raison de la modification ou de l'annulation de sa Réservation (à moins que cette modification ou cette annulation ne soit le résultat d'une violation du Contrat de notre part), ou en ce qui concerne les autres arrangements que le Client a pris avec d'autres fournisseurs dans le cadre de contrats distincts.

IX. DROIT DE RÉTRACTATION

Le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs. Les Commandes réalisées à partir du Site ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de rétractation.

X. CONSEILS AUX VOYAGEURS

1. La Réservation du Client auprès de nous concerne uniquement l'hébergement. Il est de sa responsabilité de vérifier et de respecter toutes les exigences en matière de voyage, de passeport, de visa, d'entrée, de santé, de vaccination, de test et d'immigration applicables à sa Réservation. Les exigences changent régulièrement et il se doit donc vérifier et contrôler en permanence les exigences jusqu'à la date de son retour, tant en ce qui concerne les pays vers lesquels il voyage que ceux par lesquels il passe. Outre les ambassades et/ou consulats concernés, des informations sur les voyages et la santé sont également disponibles sur les pages correspondantes de notre site web <https://www.campings.com/fr/content/travellers-information/>.

2. Nous ne sommes pas responsables dans le cas où une personne faisant partie de la Réservation du Client ne peut pas voyager parce qu'elle ne s'est pas conformée aux exigences en matière de voyage, de passeport, de visa, de vaccination, de test ou d'immigration ou qu'elle n'est pas en possession des documents de voyage nécessaires (y compris, sans s'y limiter, les certificats de vaccination, les tests et tout autre document requis). La plupart des pays exigent désormais que les passeports soient valables au moins 6 mois après la date de retour. Si le passeport du Client est dans sa dernière année à partir de la date d'émission, il doit vérifier sa validité auprès de l'ambassade du pays qu'il visite.

XI. COMPORTEMENT

1. Si le comportement du Client ou celui d'un membre de sa Réservation cause ou est susceptible de mettre en danger ou de porter atteinte aux tiers (tout autre voyageur, notre personnel ou nos agents ou celui de prestataires et/ou partenaires) ou des dommages matériels, nous nous réservons le droit de considérer que la Réservation a été annulée par le Client avec effet immédiat. Dans ce cas, notre responsabilité envers lui cessera et le Client et les personnes visées dans sa Réservation devront quitter l'hébergement immédiatement. Nos obligations envers le Client et/ou les personnes visées dans sa Réservation cesseront immédiatement et nous ne serons pas responsables des dommages, pertes, remboursements, dépenses ou autres coûts encourus par le Client en conséquence, y compris, mais sans s'y limiter, toute organisation de voyage de retour, les coûts de nettoyage, de réparation ou de remplacement des biens perdus, endommagés ou détruits par le Client, ou la compensation de tout fournisseur ou agent affecté par ses actions

2. Si le Client cause des dommages à l'hébergement dans lequel il séjourne, il doit rembourser intégralement le propriétaire de l'hébergement concerné pour le coût des dommages avant la fin de son séjour (si le coût a déjà été établi) ou dès que le coût a été établi (si établi plus tard). Il doit également nous indemniser pour le montant total de toute réclamation (y compris tous les frais judiciaires) faite contre nous ou tout tiers en conséquence. Nous ne pouvons pas être tenus responsables des actions ou du comportement des autres invités ou des personnes qui n'ont aucun lien avec sa Réservation ou avec nous

3. La personne ayant effectué la Réservation et tout adulte accompagnant le groupe doivent, à tout moment :

- Agir raisonnablement pour leur groupe et, en particulier, à l'égard des mineurs du groupe ;
- S'assurer que toutes les personnes de la Réservation se conforment à toutes les exigences relatives au Covid-19 pendant le voyage ;
- Veiller à ce que le groupe tienne compte de sa sécurité personnelle pendant qu'il est à destination afin de ne pas s'exposer ou d'exposer d'autres personnes à des risques inutiles, y compris, sans s'y limiter, veiller à ce que les membres du groupe fassent attention lorsqu'ils sortent pendant les heures d'obscurité ;
- Ne sortent pas seuls s'ils sont mineurs ;
- Ne se mettent pas dans des situations à risque ;
- Ne soient pas en état d'ébriété ou sous l'influence de toute autre substance illégale ou dangereuse et, en tout état de cause, ne permettent à aucune personne âgée de moins de 18 ans de consommer de l'alcool ;
- Et sont conscients de leur comportement et de leurs actions dans le contexte de leur environnement ;
- Veiller à ce qu'aucun membre du groupe ne fume dans les lieux non-fumeurs ou ne se comporte d'une autre manière qui pourrait entraîner un risque d'incendie ;
- S'assurer que le groupe ou tout membre du groupe se conforme à toutes les lois pertinentes.

XII. PROTECTION DES DONNEES

Nous collectons et traitons les données personnelles du Client lorsqu'il réalise une réservation par notre intermédiaire et, plus généralement, lorsqu'il utilise notre site.

Notre politique de confidentialité <https://www.campings.com/fr/privacy-policy> énonce les données personnelles que nous collectons à son sujet, comment et pourquoi nous les utilisons, à qui nous les transmettons et comment nous protégeons sa vie privée conformément au Règlement Européen Général sur la Protection des Données et la loi britannique sur la protection des données (le Data protection Act de 2018, incluant le règlement général sur la protection des données britannique).

XIII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Le Site est une œuvre de l'esprit protégée par le droit de la propriété intellectuelle. Le Site est la propriété exclusive de Campings.com.
2. Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, du Site, ou de l'un de ses éléments, sur quelque support que ce soit, à d'autres fins, et notamment commerciales, est expressément interdite.
3. Campings.com ne contrôle pas le contenu, la publicité, les produits ou les services disponibles sur ou à partir des sites auxquels renvoie son Site et qu'elle n'édite pas.

XIV. DROIT ET JURIDICTION

Les présentes Conditions de Réservation et tout contrat auquel elles renvoient sont régis à tous égards par le droit anglais. Sans préjudice de ce qui précède, toute personne physique utilisant nos services à des fins autres que celles de son activité professionnelle peut néanmoins se prévaloir des dispositions d'ordre public applicables dans le pays dans lequel elle a son domicile.

Tout litige, toute réclamation ou toute autre question survenant entre nous à la suite ou en relation avec le Contrat ou la Réservation du Client sera traité par les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles. Sans préjudice de ce qui précède, toute personne physique utilisant nos services à des fins autres que celles de son activité professionnelle peut saisir les tribunaux compétents du pays dans lequel elle a son domicile.

Annexe 2 – Accord de Protection des Données

L'exécution du Contrat nécessite des Opérations de Traitement de Données à Caractère Personnel.

Dans le cadre du Contrat, le Partenaire est le Responsable du Traitement et Campings.com est le Sous-Traitant. Ils seront désignés comme tels dans la présente annexe (l'« **Annexe 2** »).

Les Parties sont convenues de déterminer les conditions de traitement par le Sous-Traitant des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées aux termes de l'Annexe 2.

ARTICLE 1. DEFINITION

A chaque fois qu'ils sont utilisés dans l'Annexe 2, les termes commençant par une majuscule ont, sauf si le contexte en appelle autrement, le sens défini ci-après, sans qu'il y ait lieu de distinguer selon qu'ils sont utilisés au singulier, au pluriel, à l'infinitif ou sous la forme conjuguée :

CNIL	Désigne la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ;
Donnée(s) à Caractère Personnel	Désigne(nt) au sens du RGPD toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable et qui seront traitées par le Sous-Traitant sur instructions du Responsable du Traitement ;
DPO	Désigne le délégué à la protection des données ;
Opérations de Traitement	Désignent au sens du RGPD toutes les opérations appliquées aux Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées et qui pourront être réalisées par le Sous-Traitant pour le compte du Responsable du Traitement dans le cadre des Prestations (exemple : la collecte, la modification, la suppression) ;
Personnes Concernées	Désignent les personnes physiques, dont les Données à Caractère Personnel seront traitées par le Sous-Traitant sur instructions du Responsable du Traitement ;
Prestations	Désignent les prestations fournies par le Sous-Traitant au Responsable du Traitement dans le cadre du Contrat, à savoir la mise à disposition de la solution Mosaik ;
RGPD	Désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DES OPERATIONS DE TRAITEMENT FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

Le Sous-Traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable du Traitement les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées nécessaires pour fournir les Prestations suivantes :

- Mise à disposition du Site ;
- Réservation d'hébergement auprès des exploitants partenaires du Sous-Traitant pour le compte du Responsable de Traitement ;
- Transmission du bon d'échange et des informations relatives aux Ayants-Droit ayant réservé un séjour auprès de l'exploitant partenaire.

Les Opérations de Traitement seront réalisées dans les conditions suivantes.

	Données collectées	Catégories de personnes concernées	Nature des Opérations de Traitements
Finalité 1 : Mise à disposition d'un site pour les Ayants-Droit et réservation d'hébergements pour leur compte	Nom, prénom, date de naissance des Ayants-Droit et des participants aux séjours, adresse postale et adresse email	Ayants-Droit du Partenaire (salariés, stagiaires, etc.)	Consultation, intégration des données, transmission des données
Finalité 2 Mise à disposition d'un Site pour les élus leur permettant de réaliser la réservation pour le compte de leurs Ayants-Droit	Nom, prénom des Elus	Elus du Partenaire	Consultation, enregistrement

ARTICLE 3. OBLIGATION DES PARTIES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la législation et réglementation en vigueur applicable à la protection des Données à Caractère Personnel et, en particulier, le RGPD.

4.1. Obligations du Sous-Traitant

Le Sous-Traitant s'engage à :

- Traiter les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées :
 - Uniquement pour les finalités décrites à l'article 3.3 de l'Annexe 2 ;
 - Conformément aux instructions du Responsable du Traitement. Ces instructions pourront être actualisées pendant toute la durée du Contrat. Si le Sous-Traitant considère qu'une instruction constitue une violation du RGPD, il en informe le Responsable du Traitement par tout moyen. Si le Sous-Traitant est tenu de procéder à un transfert de Données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union Européenne ou du droit de l'Etat Membre auquel il est soumis, il doit informer le Responsable du Traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- Garantir la confidentialité des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées traitées dans le cadre de l'Annexe 2 et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées pour la réalisation des Prestations (i) s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et (ii) reçoivent la formation nécessaire en matière de Protection des Données à Caractère Personnel ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services nécessaires pour la réalisation des Prestations, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable du Traitement ;

- Mettre à disposition du Responsable du Traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections par le Responsable du Traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits ;
- Le cas échéant et s'il est concerné, communiquer au Responsable du Traitement le nom et les coordonnées de son DPO.

4.2. Obligations du Responsable du Traitement

Le Responsable du Traitement s'engage à :

- Fournir au Sous-Traitant les Données à Caractère Personnel visées à l'Article « Description des Opérations de Traitement faisant l'objet de la Sous-traitance » de l'Annexe 2 ;
- Veiller à ce que les Opérations de Traitement confiées au Sous-Traitant aient une base légale ;
- Documenter par écrit toute instruction concernant les Opérations de Traitement des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées par le Sous-Traitant ;
- Superviser les Opérations de Traitement ;
- Fournir les coordonnées de son DPO.

ARTICLE 4. INFORMATION ET DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

Il appartient au Responsable du Traitement de fournir les informations en matière de protection des Données à Caractère Personnel aux Personnes Concernées par les Opérations de Traitement au moment de la collecte des Données à Caractère Personnel.

Dans la mesure du possible, le Sous-Traitant aidera le Responsable de Traitement à s'acquitter de son obligation d'informer les Personnes Concernées, par l'intermédiaire d'une politique de confidentialité sur le Site, et de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées pour les Opérations de Traitement réalisées par elle.

Le cas échéant, le Responsable du Traitement s'engage à transmettre la demande au DPO du Sous-Traitant dans les meilleurs délais à compter de la réception de celle-ci. Le Sous-Traitant prendra toute mesure pertinente pour répondre à une telle demande et à en justifier par écrit au DPO du Responsable du Traitement dans les dix (10) jours de la réception de cette demande.

Lorsque les Personnes Concernées exercent auprès du Sous-Traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le Sous-Traitant adressera ces demandes dans les meilleurs délais par courrier électronique au DPO du Responsable du Traitement.

ARTICLE 5. NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNEES

Le Sous-Traitant notifiera au Responsable du Traitement toute violation de Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et en adressant un courrier électronique au DPO du Responsable du Traitement. Le Responsable du Traitement en informera ensuite la CNIL et les Personnes Concernées, si besoin est.

Cette notification devra :

- Être accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable du Traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à la CNIL ;
- Comporter :

- la description de la nature de la violation de Données à Caractère Personnel y compris, si possible, le nombre approximatif de Personnes Concernées par la violation et le nombre approximatif d'enregistrements de Données à Caractère Personnel concernées ;
- la description des conséquences de la violation des Données à Caractère Personnel et des mesures prises pour remédier à ladite violation, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

ARTICLE 6. MESURES DE SECURITE POUR PROTEGER LES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES PERSONNES CONCERNEES

Pour assurer la protection des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées, le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées, notamment :

- La pseudonymisation et le chiffrement des Données à Caractère Personnel ;
- Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données à Caractère Personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

ARTICLE 7. SORT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL APRES LA FIN DES PRESTATIONS

A la fin des Prestations, le Sous-Traitant s'engage à

Détruire les Données à Caractère Personnel. Le Sous-Traitant en justifiera par écrit, sauf obligation légale contraire. Dans ce cas, le Sous-Traitant archivera les Données à Caractère Personnel, sur une base de données avec accès restreint afin d'assurer leur confidentialité et ne les traitera plus.

ARTICLE 8. SOUS-TRAITANCE PAR LE SOUS-TRAITANT

Au jour de la signature du Contrat, le Sous-Traitant fait appel à plusieurs sous-traitants (les « **Sous-Traitants Ultérieurs** »), ce que le Responsable du Traitement accepte. Les Sous-Traitants Ultérieurs sont notamment Google Cloud Platform, Smile, Zendesk et Emarsys.

Le Sous-Traitant Ultérieur est tenu de respecter les obligations de l'Annexe 2 pour le compte et selon les instructions du Responsable du Traitement. Le Sous-Traitant s'assurera que le Sous-Traitant Ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD.

ARTICLE 9. LOCALISATION ET TRANSFERTS

Le Sous-Traitant s'engage à héberger les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées dans des serveurs situés au sein du territoire de l'Union Européenne (l'« **UE** »). Le Sous-Traitant peut changer la localisation physique de ses serveurs en dehors du territoire de l'UE à condition que le transfert de données soient entourées de garanties appropriées. Le Sous-Traitant informe le Responsable du Traitement que les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées seront hébergées dans des serveurs localisés dans les pays suivants : en Belgique.

Le Sous-Traitant devra fournir au Responsable du Traitement toute information utile concernant les destinataires des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées, afin que ce dernier soit en mesure d'informer les Personnes Concernées et de répondre à leurs demandes d'accès en application de la Règlementation Applicable.

Si le Sous-Traitant est autorisé à recourir à un ou plusieurs Sous-Traitants Ultérieurs, les Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées ne pourront être transférées qu'à des Sous-Traitants Ultérieurs établis dans le territoire de l'UE ou dont le transfert hors UE est entouré de garanties appropriées.

ARTICLE 10. GARANTIE ET RESPONSABILITE

Le Sous-Traitant s'engage à exécuter les Prestations conformément aux règles de l'art et sera responsable en cas de non-respect des instructions du Responsable du Traitement sur les Opérations de Traitement des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées.

Chaque Partie sera responsable :

- Conformément au droit commun, de ses manquements vis-à-vis de l'autre Partie dans le cadre de l'exécution de l'Annexe 2 ;
- Du respect du RGPD ou, plus généralement, de la législation en matière de protection des Données et garantit l'autre Partie en cas de non-respect de ses obligations et si ce non-respect lui cause un préjudice direct et certain.